



# BEAUREGARD-VENDON

Département du PUY DE DOME  
Arrondissement de RIOM  
Canton de ST GEORGES DE MONS

AR 20240104-01

2024-08

## ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNÉE 2024

### Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux pour l'accès au grade de rédacteur principal de 1ère classe

Le Maire de **BEAUREGARD VENDON**,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération n°D20210705-01 du 05/07/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°AR20210927-01 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 27/09/2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

### ARRÊTE

#### Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme LE ROUX Christine	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	1	ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2** : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

**Article 4** : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à BEAUREGARD-VENDON, le 04 janvier 2024

Le Maire  
Denis GEORGES

